



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Statuts

Question écrite n° 8616

Texte de la question

M Georges Frêche appelle l'attention de M le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'intérieur, chargé des collectivités territoriales, sur l'urgence qui s'attache à régler dans les meilleurs délais le problème de l'organisation des carrières et des niveaux de rémunération des personnels de la filière culturelle, qui a donné lieu à une journée revendicative nationale de grève de la part de l'intersyndicale CFDT-CGT-FO le 14 décembre 1988. Il demande que les décrets à intervenir prennent en considération une revalorisation de la profession des personnels des bibliothèques et instaurent la parité des carrières et la mobilité entre la fonction publique d'Etat et la fonction publique territoriale.

Texte de la réponse

Reponse. - Le conseil supérieur de la fonction publique territoriale devrait être saisi, dans le courant du premier semestre 1989, de projets de statuts concernant les filières médico-sociale, culturelle et sportive. Les études nécessaires à la mise au point des dispositions statutaires particulières applicables aux fonctionnaires de la filière culturelle et sportive sont d'ores et déjà engagées. Toutefois, aucune orientation définitive concernant cette filière n'a encore été retenue. Les problèmes posés par les conditions de carrière et de rémunération des personnels des bibliothèques ne pourront, en tout état de cause, être résolus qu'après une large concertation avec les représentants des élus et des syndicats.

Données clés

Auteur : [M. Frêche Georges](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8616

Rubrique : Fonction publique territoriale

Ministère interrogé : collectivités territoriales

Ministère attributaire : collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 janvier 1989, page 310